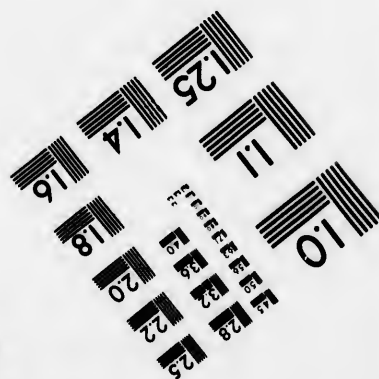
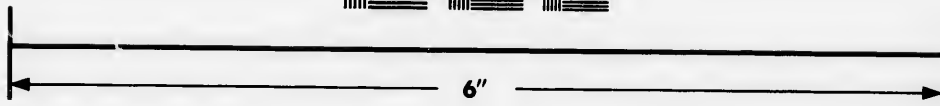
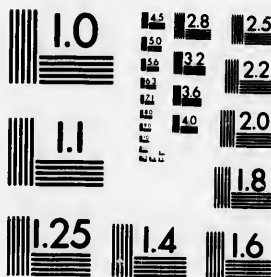
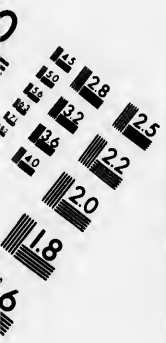


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

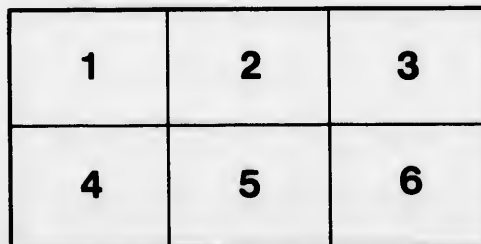
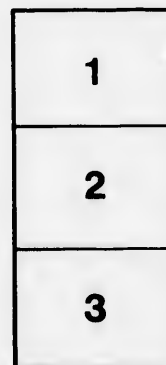
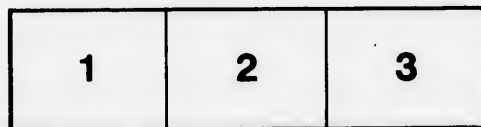
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
image

s

arrata  
to

pelure,  
on à



TROISIEME MEMOIRE

DU

RÉVD JOSEPH B. SOULARD

SOU MIS À

L'HONORABLE BOUCHER DE LABRUÈRE

*Surintendant de l'Education.*

AU SUJET DE

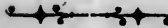
GRAVES DIFFICULTES SCOLAIRES

DANS LA

PAROISSE DE ST-J-B. DES ECUREUILS

O. P. M. G. U. E. B. C.

10 JUIN 1895.



QUEBEC.

7

92

BRAND M.F.O.

# TROISIEME MEMOIRE

DU

RÉVD JOSEPH B. SOULARD

SOU MIS A

L'HONORABLE BOUCHER DE LABRUÈRE

*Surintendant de l'Education.*

AU SUJET DE

## GRAVES DIFFICULTES SCOLAIRES

DANS LA

PAROISSE DE ST-J.-B. DES ECUREUILS

O. P. M. ~~QUEBEC~~

10 JUIN 1895.



QUEBEC.

1895  
(83)

3030. N. 7. 0

864411



LES ECUREUILS, 10 Juin 1895.

A L'HONORABLE BOUCHER DE LABRUÈRE,

*Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.*

M. LE SURINTENDANT,

Permettez-moi, afin de vous mettre au courant de nos difficultés scolaires, de relater brièvement les faits et gestes de nos commissaires, depuis l'origine de ces difficultés. Ce simple exposé vous convaincra, je n'en ai aucun doute, que votre intervention s'impose, et que les griefs que je vais énumérer ne sont que trop bien fondés.

Avant d'entrer en matière, je ne puis me dispenser de dire un mot de MM. D. Matte et F. X. Pagé qui, le premier, par ses intrigues, et le second, par ses oscillations, ont admirablement secondé les procédés injustes des commissaires.

M. Matte, pour se frayer la voie et arriver à sa fin, comprit que son premier travail souterrain devait être de me miner auprès du Surintendant. C'est ce qu'il fit. Il eut de nombreux entretiens avec M. Quimet; entretiens de nature à me faire tinter les oreilles, si on en juge par l'intéressante petite lettre qu'il lui adressa, et que je me permettrai de commenter, après l'avoir reproduite.

(Copie.)

Québec, 24 F'év. 1891.

A L'HON. G. OUIMET.

MONSIEUR,

Il me peine de voir qu'une très faible partie des paroissiens des Écureuils demande à faire disparaître leur école modèle qui a fait beaucoup de bien dans cette paroisse dans le passé; aujourd'hui je ne puis dire ce qu'il s'y passe étant éloigné. Encore si cette demande que l'on fait était basée sur des arguments raisonnables et sans malice, mais c'est tout le contraire, c'est le réveil d'une petite difficulté qui a eu lieu dans cette paroisse il y a à peu près deux ans, et sa me fait de la peine à vous dire, mais je veux vous dire la vérité, le principal auteur et, qui est encore le même aujourd'hui, il croit bien faire, je respecte son opinion, c'est M. le Curé.

Je me soumetts d'avance au jugement que vous porterais dans cette affaire et je présume certain si l'affaire était laissée en délibérée que cette demande ne se renouvellerait peut-être pas, mais c'est seulement que ma propre opinion.

Je demeure Monsieur,

Votre humble serviteur.

(signé) DAMIEN MATTE.

Pour copie conforme.

GEDEON OUMET,

Surintendant.

Commentons brièvement :

1o Pour notre épistolier, plus du tiers de la population ne représente qu'une très faible partie de la paroisse.

2o Les requérants n'ont jamais demandé la suppression de l'école modèle. On a imaginé ce truc mensonger pour en faire un épouvantail.

3o Lorsqu'on ignore ce qui se passe dans une paroisse, il est plus sage de se mêler de ses affaires, ce qui est facile quand on demeure à dix lieues.

4o Nous serions curieux de la voir mesurer le degré de raison et de malice des arguments des pétitionnaires.

5o Cette petite difficulté à laquelle M. Matte fait allusion n'est ni plus ni moins qu'une conspiration contre une excellente institutrice, conspiration qui s'est terminée par une véritable persécution. D'ailleurs, ma lettre du 18 février 1891, dans laquelle je mentionne cette malheureuse affaire, fait comprendre les motifs qui ont inspiré ma ligne de conduite en cette circonstance.

6o Je dédaigne de répondre à l'accusation d'être l'auteur de ces regrettables divisions à propos d'écoles.

7o M. Matte doit s'apercevoir aujourd'hui qu'il a été mauvais prophète, en prédisant que la demande des requérants ne se renouvellerait pas.

L'affidavit suivant, que je reproduirai simplement, nous révèle le plan bien arrêté de M. Matte, ainsi que sa détermination de le faire mettre à exécution.

M. Jos. Léandre Godin, cultivateur et propriétaire de St. J. B. des Écureuils, fait la déclaration suivante, savoir :

Dans le mois de juillet de l'année 1892, je rencontrai, à Québec, M. Damien

Matte devant sa maison. Au courant de la conversation qui s'était engagée entre nous, on en vint bientôt sur le chapitre des écoles des Ecureuils. Je me rappelle parfaitement que M. Matte me dit ces paroles : "J'ai dit qu'il n'y aurait qu'une école aux Ecureuils, il n'y aura qu'une école. France Pagé vient devant le Surintendant et j'y vais moi aussi." J'ai toujours été persuadé que sans l'influence de M. D. Matte sur le Surintendant et sur les commissaires, nos affaires d'écoles auraient été réglées tout autrement qu'elles le sont aujourd'hui, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

JOS. LÉANDRE GODIN,

Prise et reconnue devant moi à Cap Santé }  
ce 11ieme jour de juin 1894 }

CAMILLE GERMAIN, J. P.,

Passons maintenant au cas de M. Pagé. M. Pagé est un brave homme, cependant par timidité ou par faiblesse de caractère, il voulut ménager la chèvre et le chou, et par ses volte-faces, il contribua puissamment à faire triompher les procédés injustes des commissaires et de la fameuse majorité. Ajoutons que son influence auprès du Surintendant, comme ancien instituteur, a été très nuisible.

Le premier acte de faiblesse de la part de M. Pagé eut lieu à l'occasion du renvoi, par les commissaires, de la première requête des habitants du nord-est. M. Pagé, commissaire, était à cette époque, en faveur de la division. Ce qui le prouve c'est son intervention auprès de M. Elz. Trépanier, autre commissaire, pour le faire voter en faveur de la requête. Mais M. Elz. Trépanier ayant résisté à ses instances, M. Pagé tourna de droite à gauche, et se rangea du côté hostile aux habitants du nord-est, comme la résolution suivante du 29 janvier 1891 en fait foi.

" Apres mûres délibérations, sur motion préposée par E. Trépanier secondé par F. X. Pagé, qu'il serait maintenu qu'une école, c'est-à-dire l'école modèle et élémentaire compris dans la même maison telle qu'elle existe dans le même moment.

" Pour : MM. Elz. Trepanier, F. X. Pagé, contre : MM. Ferd. Delisle, Jacob Denis.

" Sur égalité de voix le président vote pour la motion.

(Vraie copie) REAL GERMAIN, Pr.

Prière de remarquer deux faits significatifs : 1o M. Pagé seconde la motion de M. Elz. Trépanier qu'il avait d'abord cabalé pour le faire voter contre.

2o Si M. Pagé n'eut pas tourné son capot, la majorité aurait été en faveur de la requête et l'affaire était réglée du coup.

Cette première volte-face est d'autant moins excusable que M. Pagé lui-même, dans une lettre, au Surintendant, datée du 26 février 1892, écrivait ce qui suit :

“ 2o Quant aux écoles du premier rang, les difficultés ne s'aplaniront que lorsqu'il y aura deux maisons, une pour l'ouest et l'autre pour l'est de la paroisse, et l'individu qui s'est imaginé rendre un grand service à la paroisse en se débarrassant de sa vieille mesure finira par comprendre qu'il a eu grandement tort, car on m'assure que le comité d'hygiène condamnera ce site pour une maison d'écoles. Voilà Monsieur le Surintendant où en sont rendus MM. les commissaires de notre municipalité, et si toute fois vous ne revenez pas sur ce que vous m'avez dit le 9 novembre dernier qu'ils aient leur école et cela pour les gens de l'est de la paroisse, je ne sais pas trop où iront les choses, mais encore une fois de grâce évitons les procédures.(1)

Quant à la deuxième circonstance où M. Pagé s'est plu à jouer double jeu, nous en parlerons tout à l'heure.

Maintenant, un coup d'œil sur la conduite des commissaires. Après avoir travaillé à se faire élire, ils ont complètement oublié qu'ils étaient en charge, non pour faire le jeu d'un intrigant intéressé et d'une faction, mais pour agir, autant que possible, en faveur du bien général, en sacrifiant même leur intérêt personnel, si cela était nécessaire. Or, ils ont fait tout le contraire, avec un entêtement qui dénote une insigne mauvaise foi. C'est ce que je vais prouver amplement par le récit des faits suivants :

Dans le cours de l'année 1892, avant la construction de l'école modèle, j'eus deux entrevues avec M. Ed. Fiset, alors président des commissaires.

Lors de la première entrevue, je l'engageai à accorder une école aux habitants du Nord-est : Au cours de la conversation, je lui dis : “ Donnez-leur donc une école, car ils finiront par l'avoir avec le temps. ” A cette remarque, M. Fiset me répondit : “ La maison de l'école modèle va coûter *si cher*, qu'ils n'auront pas ensuite envie d'en bâtir une autre.

Comme le démontre cet aveu, l'un des calculs des commissaires était de construire la maison de l'école modèle à grands frais, afin de décourager les habitants du nord-est. Ils n'ont pas manqué leur coup. Il paraît, en effet, que la maison et l'emplacement coûtent au-delà de \$1600, Sans la vive opposition des habitants du nord-est et du 2e rang, les commissaires auraient payé l'emplacement \$200 de plus. La somme de \$300 est déjà un prix exorbitant pour une petite lisière de terre, située sur le versant d'une côte au pied de laquelle était encaissée une vieille mesure, dont le solage seul a été utilisé pour la maison neuve. (2)

(1) Cette déclaration est la confirmation élatante de la justice des réclamations des habitants du nord-est de la paroisse.

(2) Voir le rapport du Docteur Beaudry, en date du 13 Avril 1892.

Dans une deuxième entrevue au cours de laquelle je lui faisais les mêmes remarques, M. Fiset me répondit : " Je pense bien qu'ils finiront par avoir leur école, mais nous allons bâtir notre maison et ils s'en bâtiront une ensuite, s'ils le veulent. " En d'autres termes, commençons par nous servir royalement, aux dépens de toute la paroisse, puis, les habitants du nord-est se saigneront de nouveau si le cœur leur en dit. C'est bien ce qui est arrivé jusqu'à présent.

Cependant je dois avouer que M. Fiset a été le plus acceptable de tous les commissaires passés et présents, malgré le fonds d'égoïsme que ses paroles laissent percer. (1).

Il reconnaissait au curé, du moins, un certain droit d'intervenir en matière scolaire, puisqu'il a fait la remarque, au Surintendant, que j'étais en faveur de la division.

Mais ce fut surtout pendant l'été de 1891 que les commissaires eurent l'occasion de manifester leur mauvaise foi et leur entêtement. M. l'Inspecteur était venu en juin faire sa visite. Je dois lui rendre ce témoignage, qu'il a travaillé à rétablir la paix dans la paroisse. Mais il n'osa trop s'affirmer, car il savait les commissaires tout puissants auprès du Surintendant. Toutefois, il assembla les commissaires et leur suggéra le plan de former deux arrondissements égaux dans la terre concession, et de placer les deux maisons d'école à un demi-mille de l'église, afin de favoriser les emplacements et de faire de l'ouest une école modèle. C'était la meilleure suggestion à faire dans le temps. Les commissaires favorables aux habitants du nord-est, acceptèrent la proposition, et les autres, après bien des instances finirent aussi par consentir, promettant tous de régler l'affaire à la première réunion. Or, qu'est-il arrivé ? Il suffit pour le savoir de lire le document suivant, qui est une véritable disgrâce pour ses auteurs.

" Province de Québec.

" Municipalité des Ecureuils,

" A une assemblée des commissaires d'école de la municipalité des Ecureuils  
" dans le comté Portneuf, tenue au bureau du Secrétaire, mardi 30ième jour du  
" mois de juin 1891 à 7 heures P. M., à laquelle assemblée était présent : F. X.  
" Pagé, Ferdinand Delisle, Elzéar Trépanier, Jacob Denis, tous commissaires d'é-  
" coles, en l'absence du président, F. X. Pagé a été choisi pour présider l'assemblée.  
" Le Secrétaire est aussi présent.

" Après lecture faite du procès verbal de la dernière séance et après mûre dé-  
" libération.

" Sur proposition de.....

---

(1) La maison de M. Fiset est voisine de l'école.

“ Remarque. Le Secrétaire ayant voulu entrer les délibérations, le président dit que l'heure est avancée, il reviendra pour signer le lendemain.

(Signé) OLIVIER GAUVREAU

Secret-Trésor

(Vraie copie certifiée)

OLIVIER GAUVREAU

Il faut remarquer que, dans cette assemblée, M. Pagé était président pro-tempore, et que c'est lui-même qui a congédié ses collègues, remettant au lendemain la signature de la résolution.(1)

C'est la deuxième circonstance dans laquelle M. Pagé a compromis l'affaire. Il est évident que ce renvoi n'était qu'un échappatoire de la part de M. Pagé, effrayé par l'opposition et les clameurs de la majorité, composée en partie d'employés placitaires, qui craignaient de ne pouvoir continuer à se soustraire à la rétribution mensuelle.

Pour mieux dévoiler l'esprit qui règne ici, il est bon de noter que M. Pagé a reçu sa récompense de la main de ceux mêmes qu'il avait favorisés. Quinze jours environ après la passation de cette fameuse résolution, ayant encore été porté comme candidat à l'élection des commissaires, il fut rejeté sans pitié par cette fameuse majorité. Cependant, abstraction faite des fautes qu'il a commises, plus par faiblesse de caractère que par malice, il était le seul homme assez instruit, dans la paroisse, pour juger de l'enseignement. On a préféré élire un jeune homme de 25 ans, sans expérience et sans instruction. Je sais que ce fait n'est pas rare dans beaucoup de paroisses, où l'on se fait une règle de n'admettre comme commissaires, que ceux qui ont un brevet incontestable d'ignorance. Si on ajoute à cela que les curés n'ont que le droit de visiter les écoles purement et simplement, sans aucun contrôle légal, il est souverainement injuste, bien qu'on ne se gêne pas de le faire, de rendre le clergé responsable du peu de valeur de nos écoles.

Continuons à mettre en relief l'esprit des commissaires, et pour cela voyons la conduite tyrannique qu'ils ont tenue à l'égard des habitants du 2e rang. Ceux-ci avaient obtenu du Surintendant l'établissement d'une école, par l'entremise de M. Pagé. Cette école qu'il fallait maintenir, *ad duritiam cordis*, a été pour les commissaires une excellente occasion d'exercer la persécution dans cette partie de la paroisse. En réalité, les habitants du 2e rang, avec leur école, n'ont pas été mieux partagés que ceux du nord-est. Pendant la première année, on leur a refusé même le strict nécessaire pour l'ameublement. Les enfants n'avaient pour sièges que des planches brutes, et la maîtresse une chaise et une espèce de pupitre qu'elle

(1) Quelques-uns affirment que la résolution a été dressée en entier et qu'elle a été même transmise au Surintendant, tout en admettant qu'on devait revenir signer le lendemain. Dans tous les cas, on ne trouve dans le livre des délibérations que le document cité.

s'était procurés, je ne sais où. Tout cela en vertu du grand principe : *Une seule école dans la paroisse.* Le logement ne valait pas mieux que l'ameublement. Comme il n'était pas possible de trouver meilleur logement ailleurs, les habitants du 2e rang songèrent à bâtir une petite maison d'école. Mais connaissant la mesquinerie des commissaires et leurs dispositions, ils leur firent la proposition suivante : " Donnez-nous \$125 pour acheter les matériaux, et ensuite nous bâtirons nous-mêmes." C'était une proposition très généreuse puisqu'ils avaient contribué, comme les autres, à la construction de l'école modèle. Mais les commissaires refusèrent brutalement cette proposition, toujours en vertu du grand principe : *une seule école dans la paroisse.* Cependant l'année suivante il fallut bâtir, sur l'ordre du Surintendant. La construction de la maison coûta, paraît-il, la somme de \$315 à la municipalité qui avait refusé, l'année précédente, l'offre de \$125 pour une maison identique. Voilà un exemple de l'économie des commissaires. (1)

Mais la mauvaise foi des commissaires brilla dans tout son éclat lorsqu'il fut question de l'engagement de l'institutrice du 2e rang. Pour faire les engagements, les commissaires suivent cet autre principe : " Les gens du 2e rang prendront ce qu'on leur donnera."

Notons en passant que depuis 1891, aucun des habitants du nord-est et du 2e rang n'a eu l'honneur de figurer dans le cénacle des commissaires. Tous les ans, ils sont repoussés par la majorité. C'est un des caractères de la persécution. Pourvu que la majorité le veuille, tout est bien. Aujourd'hui il y a quatre commissaires à l'extrémité nord-ouest de la paroisse. Il résulte de ce fait que l'arrondissement du 2e rang ne peut prendre part aux délibérations et n'a, par conséquent, personne pour plaider sa cause.

Pour première maîtresse, les commissaires obtinrent du Surintendant la permission d'engager une maîtresse non diplômée. Cette institutrice donna pleine satisfaction. La seconde maîtresse, encore non diplômée, ne donna pas satisfaction, et les intéressés portèrent leur plainte lorsqu'il fut question de l'engager de nouveau. Les commissaires ne tinrent aucun compte des réclamations faites. Alors on s'adressa au Bureau de l'Instruction publique, et les deux correspondances suivantes furent échangées.

---

(1) Commissaires : MM. E. Fiset, Président ; Elz. Trépanier, Franc. Denis. H. Sauvageau, F. X. Germain.

LES ECUREUILS, 23 Juin 1893.

*HONORABLE G. OUMET,*

*Surintendant de l'Instruction Publique.*

MONSIEUR LE SUBINTENDANT,

Nous avons reçu de votre département la lettre suivante.

QUÉBEC, le 3 juin 1893.

*Messieurs les commissaires d'Ecoles*

*No. 2403-92*

*LES ECUREUILS,*

*Portneuf.*

MESSEURS,

J'ai l'honneur de vous informer que si vous ne placez pas dans votre école élémentaire du deuxième rang une institutrice très-compétente et acceptable par les contribuables de l'arrondissement, je demanderai à son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil, la division de votre municipalité en deux municipalités séparées, suivant la requête à cet effet adressée à l'honorable Secrétaire de la province à la date du 29 Novembre 1892.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

PAUL DE CAZES,

*pr. le Surintendant.*



Comme vous êtes en possession des faits qui se rapportent à cette école, nous prenons la liberté de nous adresser à vous personnellement persuadés que justice nous sera rendue.

Dans le deuxième rang il n'y a que treize à quatorze enfants en état de fréquenter l'école ; le plus vieux est âgé de 10 ans et l'année dernière vous nous avez permis d'avoir une jeune maîtresse non diplômée. Cette année nous avons engagé mademoiselle Pagé, qui n'a pas de diplôme, il est vrai, mais qui est des plus compétentes pour l'enseignement requis à cette école.

Notre président vous a fait connaître cet engagement et nous a fait rapport que vous étiez satisfait. Nous pouvons vous affirmer de plus que la très grande majorité des pères de famille propriétaires au deuxième rang sont très contents du choix en question.

Vous connaissez M. le Surintendant les besoins de cette école et tout ce que nous faisons dans son intérêt sans frais inutiles, aussi nous espérons que vous voudrez bien approuver l'engagement que nous avons fait.

L'hiver prochain nous allons sortir le bois de charpente pour leur construire une maison convenable dans le courant de l'été prochain et cela pour nous rendre à votre désir.

Nous avons l'honneur d'être

Monsieur le Surintendant

Vos très dévoués serviteurs

*Les Commissaires des Ecureuils,*

OLIVIER GAUVREAU

Sec.-Trés.

L'honorable G. OUVRET,

*Surintendant de l'Inst. Publique*

Saint-Hilaire

P. Q.,

Echenillons dans l'intérêt de la vérité, les mensonges dont cette lettre est tissée : (1)

10 Dans le 2e rang, au lieu de 13 à 14 enfants en état de fréquenter l'école, il y en avait alors 18.

---

(1) Commissaires : MM. Ed. Fleet, H. Sauvageau, Franc, Denis, F. X. Godin, F. X. Germain.

2o Il n'y avait pas seulement *un enfant âgé de 10 ans*, mais 7 enfants au-dessus de 10 ans, dont 5 dans l'école du 2e rang.

3o Loin d'être *des plus compétentes*, cette demoiselle Pagé avait déjà fait l'école sans donner aucune satisfaction, ce qui n'a pas lieu d'étonner lorsqu'on sait que, malgré des études spéciales faites depuis ce temps, elle n'a pu réussir à obtenir un diplôme d'école élémentaire.

4o Loin d'être satisfaits du choix en question, les plaintes ont été générales de la part des intéressés. D'ailleurs, personne n'avait été consulté par les commissaires, ce qu'ils ne daignent jamais faire et en voici la preuve. Cette année, encore, on vient d'engager, de nouveau, cette même institutrice, malgré les vives réclamations des habitants du 2e rang. Bien plus, M. F. X. Fiset qui avait promis formellement à M. François Pagé, intéressé, de faire valoir ses réclamations auprès de ses collègues, a secondé lui-même la motion de M. Eugène Dussault, proposant l'engagement de la susdite institutrice (2). Il est difficile de pousser plus loin la moquerie et le cynisme.

Le document suivant est la preuve de ce que je viens d'affirmer.

" Nous, soussignés, intéressés à l'école du 2e rang, ayant pris connaissance de la lettre du 23 juin 1893 des commissaires au Surintendant, déclarons :

" 1o. Qu'il n'est pas vrai de dire que la très-grande majorité des pères de familles du 2e rang étaient très contents du choix de l'institutrice alors imposée.

" 2o Que nous n'avons jamais été consultés sur le choix de notre maîtresse d'école.

" 3o Que nous avons protesté cette année, comme en 1893, contre l'engagement de cette institutrice.

Les Écureuils, 1 juin 1895.

LOUIS GODIN  
GEORGE GODIN,  
JOSEPH GODIN,  
FRANÇOIS PAGÉ  
J.-B. GODIN.

4o Le témoignage de s'être intéressés à cette école, que les commissaires se rendent à la fin de leur lettre, est une véritable moquerie.

Cette dernière lettre n'est donc qu'un tissu de mensonges, la seule arme dont savent se servir nos commissaires. C'est ainsi que l'on a procédé lors de la première enquête du Surintendant, par des déclarations mensongères que je pris la peine de rectifier. C'est pourquoi je crus de mon devoir de déclarer au Surintendant que, sans être prophète, je pensais que pour nos affaires d'écoles, *il était plus proche du commencement que de la fin.*

(2) Commissaires : MM. H. Sauvageau, P. F. X. Germain, F. X. Godin, Eug. Dussault, F. X. Fiset

Avant de terminer, il nous reste à reproduire la lettre du Surintendant à l'Honorable Secrétaire Provincial en réponse à la lettre mensongère des commissaires.

ST HILAIRE 12 Juillet 1893.

(Copie)

L'HON. L. P. PELLETIER,

S. P.

Vous recevrez le dossier No 2403,92 de mon département, dans l'affaire des Ecureuils. La lettre du 23 juin des commissaires m'a paru satisfaisante et je n'y ai pas répondu, trouvant que l'explication était bonne. L'Ecole a bien fonctionné d'après le rapport de l'Inspecteur.

Je n'ai pas eu de nouvelles de l'élection des commissaires pour cette municipalité pour cette année.

Votre bien dévoué,

GÉDEON OUMET.

Une seule remarque à cette réponse du Surintendant.

Il est dit que l'école a bien fonctionné d'après le rapport de l'Inspecteur.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de discuter la valeur des rapports de M. l'Inspecteur. Mais si, plus tard, l'occasion s'en présente et qu'il soit nécessaire de le faire, on verra que la question est pleine d'intérêt et peut fournir la matière d'un nouveau mémoire.

Avant de terminer, je crois opportun de reproduire la contre-requête suivante, en réponse à la demande d'érection de deux municipalités.

Requête en date du 7 de décembre 1892.

*A L'HONORABLE SURINTENDANT GÉDEON OUMET.*

Monsieur,

Tous citoyens et propriétaires de la paroisse des Ecureuils, dans le comté de Portneuf, ayant appris qu'une requête signée par un certain nombre de contribuables de cette municipalité vous demandant à séparer la municipalité en deux municipalités distinctes, nous soussignés vous demandons à ne pas séparer la dite municipalité et nous vous exposons.—Que vu la municipalité étant une petite municipalité contenant que soixante et quinze feu.—Vu que nous venons de nous conformer à votre jugement nous ordonnant de construire une école modèle.—Attendu que la dite construction a été très honoreuse.—Nous soussignés nous vous prions de prendre notre dite requête en considération et que vous donnerez justice.—Ont signé .....

Copie conforme.

PAUL de CAZES

*Secrétaire du Dépt. de l'Inst. pub.*

1o Cette requête compte 50 signataires, dont 30 sont emplacements. Si nous retranchons les multiples signatures données par certaines familles, il ne reste que 18 à 19 cultivateurs.

2o La municipalité, pour être exact, compte 82 feux et non 75 seulement.

3o Elle n'est pas très étendue, il est vrai ; mais dans le cas actuel li ne faut pas raisonner à ce seul point de vue, il faut plutôt tenir compte des raisons qui rendent la séparation nécessaire, et dont la gravité ne peut guère être surpassée.

4o Notre municipalité n'est pas plus pauvre que les municipalités des autres paroisses, puisque la paroisse fait vivre son curé, et que la position financière de la fabrique est meilleure que celle de beaucoup de grandes paroisses. Le fait que la maison de l'école modèle est déjà payée, confirme ce que je viens de dire.

5o Il est faux de dire qu'on s'est conformé au jugement du Surintendant, sans contrainte.

6o La dite construction a été onéreuse de *propos délibéré*. Ce fait a été prouvé.

7o La justice demandée par les signataires doit être de faire cesser les injustices dont ils bénéficient, bien qu'ils ne veuillent pas parler de cette justice.

Je crois en avoir suffisamment dit, M. le Surintendant, pour démontrer que le seul remède à l'état actuel des choses, est l'érection de deux municipalités, comme nous n'avons cessé de le réclamer depuis plusieurs années. Cette ordonnance, j'en ai la certitude, ne mettra nullement en danger l'existence de l'école modèle, fera cesser les graves injustices dont se plaint près de la moitié de la population des Ecureuils, et pour le moment, est le seul moyen de faire cesser le mal dont on se plaint.

J'espère donc que vous n'hésitez pas à agir conformément à cette conclusion.

Veuillez, M. le Surintendant, agréer mes hommages respectueux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué

JOS. B. SOULARD, Ptre.

Curé,

